

PROCES-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 17 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le dix-sept avril à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, conformément aux articles L.2121-7, L.2121-10 et L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en salle du conseil municipal, en séance publique, sous la présidence de M. VUILLAUMIER Claude, Maire.

Présents : Mme BORDE Patricia, M. CHAYA Matthieu, M. DURANTON Stéphane, Mme LENOIR Elisabeth, M. MARTIN-COCHER Jean-François, M. SIMONELLI Marc, M. SUBTIL Xavier, Mme TRANCHET Christelle, Mme VINCENT Sophie, M. VUILLAUMIER Claude.

Absents représentés : Mme BONFORT Tania représentée par Mme BORDE Patricia et Mme GUIGUE Fanny représentée par Mme LENOIR Elisabeth

Mme TRANCHET Christelle est élue secrétaire de séance et sera secondée dans ses fonctions par Mme VINCENT Sophie selon l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date de la convocation : 13 avril 2026

Nombre de conseillers en exercice : 12 – Nombre de présents : 10 – Nombre de votants : 12

Il est procédé à l'appel nominal des conseillers. Le quorum est constaté.

M. Claude VUILLAUMIER, Maire rappelle que le procès-verbal de la séance du 10 avril 2026 a été adressé à tous les membres du Conseil Municipal.

Aucune observation n'ayant été formulée, M. Claude VUILLAUMIER, Maire, soumet alors le compte-rendu à l'approbation de l'Assemblée qui l'adopte à l'unanimité des membres présents et représentés.

DEBAT ET COMMENTAIRES

Monsieur le Maire précise que le tarif du repas du restaurant scolaire sera voté par délibération lors de la prochaine séance.

ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE DU 17 AVRIL 2026

- *Vote des taux des impôts directs locaux pour l'exercice 2026*
- *Vote des subventions 2026*
- *Vote du budget primitif communal de l'année 2026*
- *Informations et questions diverses.*

2026-20 Vote des taux des impôts directs locaux pour l'année 2026

Rapporteur : Le Maire

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le tableau des taxes et demande au Conseil Municipal de fixer le taux des taxes pour l'année 2026.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à 9 voix pour et 3 voix contre :

DÉCIDE de fixer les taux communaux pour l'année 2026 comme suit :

	TAUX 2026
Taxe Foncière Propriétés Bâties	28.92 %
Taxe Foncière Propriétés Non Bâties	43.50 %
Taxe d'habitation résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale	12.65 %

CHARGE Monsieur le Maire de prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et de notifier cette décision aux services préfectoraux.

DEBAT ET COMMENTAIRES :

Votes : 2 votes pour ne pas augmenter les taxes, 9 votes pour augmenter de 1% et 1 vote pour augmenter de 2 %

2026-21 Vote des subventions 2026

Le Rapporteur : Le maire

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée et complétée par la loi n°82-623 du 22 juillet 1982 ;

Vu la loi L 2312-1 et L 2312-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- DÉCIDE d'accorder les subventions 2026 aux associations, établissements et organismes publics mentionnées ci-dessous, réparti comme il suit :

NOM DE L'ORGANISME	MONTANT 2026
A.D.M.R.	400.00 €
Association des familles et bénévoles de la barre	100.00 €
Centre Léon Berard	100.00 €
D.D.E.N.	50.00 €
Mémoire de Bonnevaux	100.00 €

Sou des écoles	1 100.00 €
Mme Bercier	320.00 €
Souvenirs Français	100.00 €
CMA (EFMA) BOURGOIN JALLIEU	280.00 €
AFSEP	100.00 €
Association sportive du Collège F. Bouvier	150.00 €
MFR Coublevie	40.00 €
Ligue contre le cancer	100.00 €
Prévention routière	100.00 €
Locomotive	100.00 €
AMF Téléthon	100.00 €
GSCF Pompiers	60.00 €
Jeunes Sapeurs-Pompiers de St Jean de Bournay	100.00 €
Secours Populaire de la Bièvre	100.00 €
Team Jan	1000.00 €
Centre généalogique de Vienne et de la vallée du Rhône	0.00 €
MFR Balan	40.00 €
Via Sancti Martini	0.00 €
FCPE Collège F. Bouvier	100.00 €
TOTAL	4 640.00 €

- DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DEBAT ET COMMENTAIRES

M. DURANTON et M. CHAYA ne prennent pas part au vote pour la subvention aux jeunes sapeurs-pompiers de St Jean de Bournay.

M. DURANTON ne prend pas part au vote pour la subvention à la FCPE du collège F. Bouvier

Mme VINCENT et M. SUBTIL ne prennent pas part au vote pour la subvention au CMA de Bourgoin-Jallieu

2026-22 Vote du budget primitif communal 2026

Le Rapporteur : Le maire

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la réunion de préparation budgétaire qui s'est tenu le 8 avril 2026,

CONSIDERANT que le budget proposé est présenté en équilibre, sincère et véritable.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- DECIDE de procéder au vote du Budget Primitif 2026
- APPROUVE le Budget Primitif 2026 qui s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

<u>Section de fonctionnement</u>	<u>Section d'investissement</u>
Dépenses : 1 405 656.95 €	Dépenses : 728 986.95 €
Recettes : 1 405 656.95 €	Recettes : 728 986.95 €

DEBAT ET COMMENTAIRES

Néant

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

École : Les parents d'élèves demandent une nouvelle ATSEM. Ce n'est pas possible pour l'instant. Un réaménagement de l'emploi du temps des agents de l'école a été proposé pour que Mme RODET ait du temps avec une ATSEM. Celle-ci a refusé cette proposition. Une rencontre est prévue pour en parler. Il est rappelé que les ATSEM sont obligatoires uniquement dans les classes de petites sections. Une société de ménage extérieure interviendra pour compenser l'arrêt maladie actuel et éviter une surcharge de travail au personnel restant. Des devis sont en cours.

Communication : Investigations en cours pour la refonte du site internet et la mise en place de la page Facebook de la commune.

Chats errants : Convention à prendre pour la gestion des chats errants. La PM de St Jean de Bournay doit nous donner des informations.

Question soulevée concernant la fin de contrat de Monsieur Galamand (agent technique) qui est prévue le 30 juin 2026. La commune a-t-elle besoin de 3 agents ?

Monsieur SIMONELLI signale que l'entretien des butes n'est pas forcément fait de partout secteur Pernette/Eglise.

Voirie :

- Chemin de la prairie : chantier sur le point d'être terminé, reste bi-couche à faire (Cumin TP) et quilles à mettre en place.
- Chemin de Bonnevaux : Enrochement terminé. Chantier sur le point d'être terminé
- Devis en cours : Route de St Julien de l'Herms pour rebouchage de trous. Mise à jour du devis pour les point-à-temps sur la commune
- Route du Moulin/chemin de la Pernette : courrier des riverains qui réclament un panneau STOP. Celui-ci sera installé. Un panneau sera mis en place et le marquage au sol sera fait par les agents. Mise en place selon délais de livraison des panneaux. Modification de la limitation de vitesse vers le centre équestre. La PM sera sollicitée pour des actions préventives.

Manifestations à venir sur la commune :

19.04 Gecko – randonnée et repas

26.04 Sou des écoles – Vide-greniers

02.05 Arts allumés (Christelle et Patricia seront référentes auprès de Bièvre Isère Communauté)

03.05 VNP – Tartines

08.05 Commémoration- Mise en place à 10h30, début de cérémonie 11h place de la Paix

Prochain conseil municipal le 20 mai à 20h30. Présentation de la société Hyfen à 19h00

Fin de séance à 22h12

Le Maire

Claude VUILLAUMIER

Secrétaire de séance

Christelle TRANCHET